

**Projet Leger.**

Un autre projet, qui émane d'un de nos collègues, M. Leger, est venu jeter un nouvel élément dans la discussion.

La caractéristique du projet de M. Leger est le morcellement de l'entreprise et l'emploi partiel de machines élévatoires.

Pour la rive gauche, il laisse en présence le projet Chambrelent partant de Romans, et le projet de la Chambre des députés et du Sénat partant de Condrieu.

Quant à la rive droite, il divise les terrains à arroser en trois groupes distincts.

1° Un groupe d'amont, comprenant les bassins de l'Ardèche, de la Cèze, du Pujaut et du Gardon, et desservi par sept canaux, dont chacun n'a que quelques kilomètres de parcours. — Deux canaux alimentés par l'Ardèche, s'amorçant à Saint-Martin, et disposés de part et d'autre en fer à cheval sur les coteaux de la rive droite et les coteaux de la rive gauche arroseraient la vallée inférieure de l'Ardèche. Un canal partant de Goudargues sur la Cèze desservirait le territoire compris entre la Cèze et le Gardon. La vallée inférieure du Gardon serait irriguée par deux canaux en fer à cheval prenant leur eau à Remoulins ; la vallée supérieure par deux canaux partant de Ners.

2° Un groupe intermédiaire, comprenant le plateau central de Nîmes à Montpellier, qui serait desservi par trois canaux principaux : un canal supérieur de Nîmes à Montpellier et Montbazin, alimenté au moyen d'un atelier de